

La Gazette de Sorel.

Journal Bi-Hebdomadaire Politique, Commercial, Agricole et Littéraire.

G. I. BARTHE, Propriétaire et Rédacteur

Publié dans les Intérêts du District de Richelieu.

JOSEPH CHENEVERT, Imprimeur

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE DE M. FRÉDÉRIC GAILLARDET.

Paris, 29 octobre.

Quand cette lettre vous parviendra, vous aurez su, depuis longtemps, que la journée du 26 octobre, sujet de tant d'appréhensions, s'est passée sans autre manifestation que celle d'un pauvre son, M. Gagne, l'archiprêtre, qui seul a tenu sa parole, en venant débiter au pied de l'obélisque, sur la place de la Concorde, une pièce de vers burlesques dans laquelle il disait qu'il ne fallait plus de Corps législatif, parce que la France ne devait plus avoir de cors aux pieds. Arrêté d'abord par un sergent de ville, le pédicure politique et humanitaire a été bien vite relâché et s'est retiré en toute hâte pour se soustraire aux quolibets d'un groupe populaire sans pitié, qui lui avait jeté des gros sous comme à un mendiant.

Pendant ce temps, l'empereur, revenu à Paris la veille avec tous ses ministres, se promenait tranquillement sur la terrasse du bord de l'eau, et était, de la part de spectateurs impressionnés favorablement par le courage, l'objet de salutations respectueuses et de cris sympathiques parmi lesquels on a remarqué celui-ci: "Vive l'empereur sans discussion!" Les extrêmes provoquent les extrêmes.

L'Europe entière a été en suspens. L'empereur d'Autriche n'a voulu partir pour Constantinople et le général Fleury pour Saint-Petersbourg qu'après cette échéance fatale. La seule excuse qui puisse être invoquée en faveur d'une pareille faute, c'est que ni l'empereur ni ses ministres n'en avaient soupçonné l'importance. Ils ne l'ont appréciée que lorsqu'il était trop tard, et alors ils n'ont pas voulu avoir l'air de céder à la peur ou à la menace. Mais quant à avoir fait de cet incident une combinaison préméditée et machiavélique, ils en sont incapables à tous les points de vue. Ils ne sont plus assez forts pour cela. Il ne faut donc leur attribuer "ni cet excès d'honneur, ni cette indignité."

Le député ne doit être qu'un instrument obéissant dans la main de ses électeurs, d'après M. Lissagaray, le rédacteur en chef de la *Reforme*, qui apporte dans ses opinions révolutionnaires la même fougue que Paul de Cassagnac, son cousin germain et son antipode, déploie dans ses convictions conservatrices. De même que celui-ci veut l'obéissance passive du soldat et du fonctionnaire, celui-là veut le mandat impératif pour le député, simple commis du peuple.

Cette doctrine, qui réduirait l'homme politique à l'état de machine, a été admirablement résumée par le *Temps* et par la *Liberté*. Le premier a fait observer qu'entre le mandat impératif et la candidature officielle, il n'y aurait d'autre différence que le maître donnant ses ordres à son valet, que l'asservissement serait le même. Le second a posé en principe qu'après son élection, le député ne pouvait savoir qui avait voté pour lui, puisqu'on vote au scrutin secret, et ne devait reconnaître d'autre juge que sa conscience, en premier ressort, et, en second ressort, que la réélection ou la non-réélection à l'expiration de son mandat. La doctrine de M. E. de Girardin me paraît trop absolue. Sans doute, comme il le dit, la place des élus du suffrage universel est sur les bancs du Corps législatif, et non sur la sellette d'un club, surintendant quand ce club se compose, comme celui du boulevard de Clichy, d'électeurs qui avaient appuyé ouvertement un candidat autre que l'élu.

Mais celui-ci doit se tenir en communication constante avec ses constituents, afin de connaître leurs vœux, et de leur expliquer ses votes. Il y a là une question de mesure qui peut seule concilier les droits et les intérêts des représentés et du

représentant. Le mandat législatif est avant tout une délégation d'honneur et de bonne foi.

Si l'on en fait une domesticité politique, comme le veut la *Reforme*, il ne sera plus recherché que par des médiocrités nécessitées ou par des valets. Ce danger a été signalé énergiquement aux électeurs de Paris par un rédacteur de la *Liberté*, M. Simoni, qui cherche à les prémunir contre l'abaissement dans lequel est tombé le suffrage universel, à New-York, en élisant un Morissey pour représentant au Congrès, et Barnum pour sénateur. M. Simoni aurait pu remonter plus haut et citer le choix des présidents élus depuis vingt ans aux Etats-Unis, pour démontrer que l'avènement des médiocrités est le danger du suffrage universel. Il y a déjà longtemps que Jean-Jacques Rousseau a dit: "La démocratie, c'est l'enfer." Pourquoi? Parce que l'envie, c'est l'humanité!

Paris, 5 Novembre.

La santé de l'empereur commence à avoir de nouveau sa place dans les conversations politiques. D'après des renseignements que je crois puisés à bonne source, il ne s'agit que d'une alerte passagère. Cependant, l'argent prend peur, la Bourse baisse.

Il y a au moins moitié de trop dans les nouvelles qui circulent. Que le chef de l'Etat souffre dans une portion de lui-même, je le devine sans être prophète et je l'admets sans être crédule. Beaucoup font de même qui, pour n'être pas princes, n'en ont pas moins été hommes. Le moment est encore éloigné, mais certes il viendra où l'empereur pourra dire comme Louis XIV à ses domestiques en larmes: "M'aviez-vous cru immortel?" Le poète Malherbe en parlant de la mort, a émis cette réflexion, qui n'est ni consolante ni nouvelle:

Le pauvre en sa cabane, où le chaume le couvre,
Est sujet à ses lois;
Et la garde qui veille aux barrières du Louvre,
N'en défend pas nos rois.

La journée du 26 novembre, de même que celle du 26 octobre, s'est passée de la façon la plus calme, bien que l'on eût essayé de faire entrevoir quelques éventualités fâcheuses; mais le bon sens de la population est opposé à toute espèce de manifestation inutile. Tout s'est borné à une circulation inoffensive et à des couronnes, qui ont été plus nombreuses sur la tombe Baudin que sur celle de Cavaignac. On me dit qu'il y avait beaucoup de sergents de ville au cimetière Montparnasse et même au Père Lachaise. Leur intervention a été toute platonique. On m'assure, du reste, que les instructions données par M. Piétri étaient celles de l'abstention la plus absolue.

Le gouvernement, après quelques hésitations, s'est enfin décidé à maintenir, à l'égard de la presse, le système d'impunité qui dure depuis trois mois et qui a donné des résultats si avantageux. Pendant la période électorale qui vient de s'ouvrir, les furieux écrivains de la démocratie pourrissent donc s'en donner tout leur soul. Ils diront néanmoins qu'ils ne sont pas libres et feront sur ce thème leurs plus violentes attaques. Je crois qu'on peut les laisser crier; le bourgeois en a déjà les oreilles rompues. Je ne sais pas à quelle influence intelligente nous devons l'excellente résolution que vient de prendre le gouvernement; tout ce que je sais, c'est que la pensée de reprendre à l'égard des journaux l'attitude sévère que l'on avait à l'époque des dernières élections, venait de l'empereur. On lui avait dit qu'il était personnellement in-ulté tous les jours. Lui avait-on dit aussi qu'il était défendu par une autre presse? Je ne crois pas trop m'aventurer en affirmant que, si l'on s'est arrêté au par-

ti plussage de l'impunité, le nouveau chef de division de la presse n'y est point étranger. Il entre dans l'esprit et dans le caractère de M. Fernand Girardeau de laisser l'opposition s'user d'elle-même; il sent, du reste, que la police de la presse se fait mieux par les journaux que par le parquet.

La convocation des électeurs des quatre circonscriptions vacantes de Paris pour le 22 novembre, a surpris les amis tout à la fois et les adversaires du gouvernement. On s'y attendait tout au plus pour le mois de décembre, ou même de janvier, et l'on n'a pas manqué de se demander quel motif avait pu induire les ministres à hâter ainsi le retour de la lutte électorale dans la capitale, au risque de la voir durer encore et être en pleine ardeur à la date critique du 2 décembre, lorsque toute leur politique avait accusé, jusqu'à ce moment, un goût si marqué et si funeste pour les attermolements. Un journal de département en donne une explication que les organes de l'opposition à Paris reproduisent sans l'accepter formellement ni la rejeter, et que la presse ministérielle ne contredit point, si même elle ne la confirme implicitement par ses appréciations des conditions et des chances de la nouvelle campagne électorale. Ce seraient des rapports de M. Piétri, déclarant que les violences de langage des feuilles radicales et des réunions publiques avaient amené dans les esprits une réaction en faveur des idées conservatrices, qui auraient, non moins que les dissensions actuelles sur les assermentés et les inassermentés, déterminé le gouvernement à revenir sur sa détermination concernant la date des élections dont il s'agit. L'administration croirait donc le moment favorable pour faire passer, même à Paris, des hommes relativement modérés.

La division est toujours grande au sein de la démocratie parisienne sur la question des candidatures inscrites. Le *Réveil*, bien qu'il reste absolument seul à défendre la manifestation des bulletins nuls, assure que la majorité des électeurs radicaux s'y ralliera certainement. Mais tel n'est pas l'avis des autres journaux avancés, et mes informations particulières sont d'accord avec ceux-ci, comme avec toute la presse libérale, pour affirmer que le *Réveil* n'entraînera à sa suite que de faibles minorités dans les quatre circonscriptions.

L'idée des candidatures inscrites ne paraît pas d'ailleurs avoir été accueillie avec trop de faveur par M. Ledru-Rollin qui devait prononcer en quelque sorte souverainement sur le différend survenu à ce propos entre ses amis politiques. Les délégués qui sont allés le trouver à Londres sont revenus à Paris sans avoir pu obtenir de lui une sentence nette et précise. Ils n'ont rapporté, au lieu d'une déclaration de principe, que cette déclaration toute personnelle qu'il ne prêterait point, quant à lui, serment, et qu'il laissait aux électeurs le soin de décider s'ils devaient le porter oui ou non dans ces conditions. Le fait est que l'idée de faire voter le peuple de Paris pour des candidats qui refuseront le serment constitutionnel, est une idée qui semble vouloir gagner du terrain. Le Parisien, qui aime le changement, ne sera point fâché de sortir des irréconciliables pour tomber dans les inassermentés; ça le changera un peu. Il n'est déjà pas trop content des premiers.

Je pense qu'on ne s'est point fait illusion à l'étranger, et particulièrement à New-York, où l'on a tant de ce vaudevilliste. Le mérite de M. Rochefort, c'est d'avoir été le premier à dire des injures au gouvernement et à ses fonctionnaires. Je ne veux pas en rechercher la raison. Pour un grief ou pour un autre, cet homme, qui a du fiel, s'est tourné contre l'empire et s'est mis à l'ou-

trager. C'était nouveau et hardi. On a fait un succès à cet audacieux. Mais depuis qu'il a inauguré ce genre de littérature politique, M. Rochefort a trouvé quantité d'imitateurs; il a même été dépassé par des écrivains qui ont sur lui l'avantage du talent, du style et surtout l'avantage de n'être pas à Bruxelles. M. Rochefort donc est très-démodé; il a moins de chances que jamais d'être élu.

Le prince Napoléon, depuis son retour, a reçu beaucoup de fonctionnaires, de députés, et n'a cessé de dire qu'il fallait que l'on fit les plus larges concessions à l'opinion publique et aux exigences de la chambre. On sait qu'en général on n'est jamais avare du pouvoir que l'on ne possède pas soi-même. Le prince Napoléon a vu aussi M. Emile Olivier qui vient d'arriver de sa province, mais sans avoir été nullement mandé par l'empereur comme on en a fait courir le bruit.

Quelques amis même l'avaient engagé à ne pas venir en ce moment à Paris, de peur de paraître reprendre encore, en présence de crises ministérielles possibles, cette attitude malheureuse que l'on a qualifiée par un mot assez méchant: M. Olivier, a-t-on dit, passe sa vie à refuser les portefeuilles qu'on ne lui offre pas.

Les dernières nouvelles de Dalmatie sont plus rassurantes. Les insurgés, traqués dans leurs défilés par des forces supérieures, commencent à se décourager et à parler de soumission. Le district de la Zuppa, le plus important de tous, où les autorités locales s'étaient jointes à l'insurrection, a envoyé une députation au gouverneur pour lui offrir la soumission de la contrée. Les troupes, contraires d'abord dans leurs opérations par le mauvais temps et la nature du pays, manœuvrent maintenant avec ensemble et s'avancent vers l'intérieur. On espère que le mouvement, qui a éclaté si inopinément, s'éteindra avec la même rapidité, dès que les insurgés auront essayé une première défaite sérieuse.

Une intéressante séance a eu lieu aux Cortès d'Espagne le 2 de ce mois. La crise ministérielle pendant depuis plusieurs jours s'y est dénouée à la satisfaction des trois partis qui composent la majorité parlementaire. L'amiral Topete, qui à trois reprises avait donné sa démission pour suivre dans leur retraite MM. Silvela et Ardanaz, les ministres des affaires étrangères et des finances, a consenti à garder son portefeuille, le maréchal Prim ayant déclaré qu'il se collèguait et donnait suite à ses projets, il quitterait, lui aussi, le gouvernement, et qu'il se croyait d'autant plus autorisé à en agir ainsi qu'il avait vainement offert les portefeuilles vacants à des unionistes influents. Deux membres de cette fraction, MM. Rios Rosas et Ardanaz ont déclaré que leur parti continuerait à appuyer le ministère, tant qu'il observerait rigoureusement la Constitution.

Toutes ces déclarations n'ont été que la répétition en public de celles échangées la veille dans une réunion des membres de la majorité, et dont notre correspondant de Madrid nous envoie un compte-rendu sommaire.

La candidature du duc de Gènes a été dans cette même réunion l'objet de longues délibérations. De 117 votes qu'elle avait réunis dans un premier scrutin, elle a monté à 133 par l'adhésion successive de neuf unionistes, de deux radicaux et de huit progressistes. Il s'en faut donc encore de trente-cinq suffrages qu'elle atteigne le chiffre de 171 votes, moitié des mandats valides. Et encore, comme le maréchal Prim en a fait la déclaration dans la réunion où cette importante matière a été débattue, est-il douteux qu'aucun prince accepte une couronne offerte dans de pareilles conditions.

Quoi qu'il en soit, le résultat de ce second scrutin a été transmis au

roi Victor-Emmanuel. La question de l'élection ne serait portée aux Cortès que si la réponse du roi d'Italie impliquait dès à présent une acceptation.

L'état de siège sera très-probablement en Espagne avant le vote relatif au choix du monarque. Cinquante-deux républicains rentreront alors à l'Assemblée constituante.

On avait répandu le bruit que si, le 26 octobre, la population de Paris se conduisait, non comme la fille publique dont le *Pays* craignait les débordements, mais comme une bourgeoise honnête et sage, l'empereur la récompenserait en convoquant ses députés immédiatement et en lui adressant une proclamation très-libérale, en guise de compliment. Mais il n'y a eu de proclamation que dans le *Figaro* qui, se posant un moment empereur, a joué le rôle de celui-ci avec un esprit des plus fins, dans lequel la plaisanterie était allée à un grand bon sens. Beaucoup de braves campagneurs ont pris cette parodie gouvernementale pour une pièce sérieuse, et le *Figaro* assure avoir reçu plus de 50 souscriptions de 5 francs, à sa combinaison drôlatique ayant pour but l'exploitation de la France par une société, dont Charles Louis Napoléon Bonaparte et fils étaient les directeurs-gérants, et dont le prince Napoléon était le voyageur perpétuel.

Les Parisiens ont ri. L'empereur et ses ministres ont conclu qu'ils étaient désaimés, et ils ne leur rendront pas leurs chambres législatives avant le 29 novembre. La seule satisfaction qu'ait obtenue ce pauvre M. Schneider lesant observer que la session extraordinaire si brusquement interrompue, n'avait jamais été close légalement, c'est qu'elle sera par un décret lu au Corps législatif, après le discours de l'empereur et la déclaration réglementaire portant ouverture de la session ordinaire.

Jamais l'activité, l'intelligence et le bon vouloir n'ont été plus nécessaires chez les gouvernants, qu'à l'époque actuelle où les problèmes politiques se compliquent de problèmes sociaux et industriels, tels que ceux révélés par les grèves des ouvriers et les plaintes des manufacturiers. Une des grèves qui a fait le plus de bruit dans Paris, a été celle des commis de nouveautés, vulgairement désignés sous le nom de *calicots*, et cependant ce sont les moins intéressants des ouvriers, d'abord parce qu'ils ne sont pas ouvriers, ensuite parce que ces simples préposés à la vente sont généralement payés. Leur insurrection contre leurs patrons, blâmée par la plus grande partie de la presse, n'a réussi qu'à faire donner leur place à des femmes veuves et à des jeunes filles aux quelles elles auraient toujours dû appartenir par équité et par convenance. C'est surtout à l'égard des femmes pauvres que la société est coupable d'indifférence ou d'égoïsme dans l'ancien monde. Il y a là une juste révolution à accomplir.

Une grande agitation s'est manifestée parmi les industriels de Rouen, de Lille et d'Amiens, pour obtenir une révision partielle des traités de commerce qui, suivant eux, les ont livrés sans défense à la concurrence étrangère. Le gouvernement paraissait disposé à leur accorder quelques modifications de tarifs par voie législative, mais le commerce de Bordeaux s'est ému, à son tour, de ces concessions, et une agitation libre-échangiste s'accroît dans le midi et s'ajoute à l'agitation protectionniste du nord.

FRÉDÉRIC GAILLARDET.

Lettre Romaine.

(Correspondance particulière de la "Minerve".)

Rome, le 30 oct. 1869

Jeudi, 28 octobre, à 3 heures p. m., les nouveaux Zouaves Canadiens ont été introduits au Vatican dans la salle dite des consistoires. Mgr. de Montréal, le Général de Brigade de Courten, notre Lieutenant-Colonel de Charette et tous les prêtres canadiens étaient présents. Sa Sainteté était souriante et se montra tout à fait affable, semblant se reposer de ses fatigues au milieu de nos jeunes compagnons.

Il leur adressa la parole et parla à peu près dans ce sens; il dit: "Qu'il avait grand espoir dans ces jeunes gens qui venaient du Canada; qu'en les voyant il lui venait à l'idée une vieille prophétie, portant que le salut de la papauté viendrait de l'Amérique; que pour remplir le rôle que leur assignait la Providence, il leur fallait le secours d'en haut. Je vais implorer, dit-il, en faisant descendre sur vos têtes la bénédiction d'en haut; je vais prier la Ste. Trinité d'abord pour l'évêque de Montréal, qui aime tant ses diocésains, et qui vous aime aussi tous." Alors, s'adressant à Mgr. Bourget, le St-Père parla du trouble qu'il s'était donné pour nous procurer une place spéciale à St-Jean de Latran, le jour de la St-Jean-Baptiste; puis se tournant vers les zouaves, il continua: "Il paraît, mes chers enfants, que vous êtes bien dévot envers le St-Jean-Baptiste; je vous en félicite. Que ce grand saint qui passa sa vie dans le désert à prier et à prier, soit votre modeste et modeste à votre tête. Dans cette bénédiction que je vais vous donner, demanderai à Dieu qu'il vous donne la force de toujours combattre les combats du Seigneur et de résister à tous les ennemis de votre salut. Au fils qu'il vous donne la sagesse pour discerner le bien d'avec le mal et reconnaître le piège de l'ennemi, partout où il se rencontre sur vos pas; au St-Esprit, l'amour pour que vous vous aimiez les uns les autres, et que vous aimiez de vos camarades, la personne même de Jésus-Christ."

Alors Sa Sainteté prononça enfin les paroles de la bénédiction, après quoi eut lieu le baisement des pieds et la distribution des médailles d'argent à tous.

Monsieur de Montréal présenta alors au St-Père une lettre de Monsieur le Commandeur Berthier en ajoutant ces quelques mots: "Cette lettre, Sa Sainteté, ferme les remerciements du Comité Canadien Zouaves Pontificaux, auquel j'avez bien voulu donner le grade de Commandeur de votre Ordre." En signe de reconnaissance et de remerciement, Monsieur Berthier a voulu que cette lettre fut portée par vingt zouaves, j'envoie ici à ses frais.

Sa Sainteté dit alors: "multo meroso (il est très-généreux)," demanda à Mgr. de Montréal vouloir bien préparer une supplication, qu'il la lui signerait. Telle a été l'entrevue qu'ont nos compatriotes nouveaux venus.

Ils vinrent ensuite au cercle leur agitation nous prouva que me nous ils avaient été émus. On racontait à ses amis les impressions qu'ils avaient éprouvées, si entendu plus d'un dire en tant combien ils étaient heureux. "Oh! j'aurais bien voulu que je fusse présent!" Et là, oui, nous ressentions quelques joies, voudrions les partager avec mille.

Mais je puis vous dire que le plus ému de tous, le Révd. M. Desnoyers, qui

La Gazette de Sorel.

Mercredi matin, 24 Novembre 1869.

Parlement de Quebec.

DISCOURS DU TRONE.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je suis heureux de vous voir réunis de nouveau pour délibérer sur les affaires de cette Province.

Depuis la dernière session, la Divine Providence a daigné nous accorder une abondante récolte qui a contribué à la prospérité de nos populations.

Le Gouvernement s'est empressé d'exécuter les lois que vous avez passées dans l'intérêt de l'agriculture, de la colonisation et de l'instruction publique.

J'ai vu avec plaisir que dans plusieurs divisions électorales, on a profité de la nouvelle loi pour former des sociétés de colonisation; les sociétés ainsi formées ont été promptement reconnues par le Gouvernement.

D'excellents résultats peuvent être attendus prochainement de la loi qui a pour objet d'aider à la construction des chemins à lisses de colonisation, et plusieurs municipalités ont pris des actions dans ces utiles entreprises.

L'exploration du territoire situé en arrière des établissements au nord du Saint-Laurent a été commencée et poursuivie avec activité, et vous serez informés des progrès qu'elle a faits.

Toutes ces mesures en même temps qu'elles favorisent la colonisation sont aussi propres à attirer ici l'émigration des autres pays, objet au quel mon gouvernement s'intéresse en commun avec le gouvernement fédéral et ceux des autres Provinces.

La commission nommée pour tenir une enquête sur l'organisation et les dépenses du Service Civil, s'est occupée activement de sa tâche, et le résultat de ses travaux vous sera prochainement soumis.

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer qu'il a été fait, en ce qui concerne le partage de l'excédant de la dette de l'ancienne Province du Canada, des progrès qui me donnent l'espoir d'une prompt solution de cette question.

Notre Gracieuse Souveraine ayant bien voulu qu'un de ses fils vint faire partie des forces chargées de la défense du Canada, et Son Altesse Royale le Prince Arthur devant faire un séjour prolongé dans cette Province, j'ai cru devoir lui offrir en votre nom l'hospitalité pendant son séjour dans cette cité, et j'ai vu avec bonheur les populations se joindre partout aux autorités pour lui témoigner le respect et l'affection qu'elles éprouvent pour son auguste mère et pour tous les membres de la Famille Royale.

M. de l'Assemblée Législative.

Les comptes publics vous seront soumis, et vous trouverez que, malgré les travaux considérables qui ont été accomplis pour les chemins de colonisation et pour les réparations et l'agrandissement de plusieurs édifices publics, le chiffre des dépenses est resté au-dessous de la somme totale du budget.

A l'expiration de l'année financière terminée le premier juillet dernier, il y avait en mains une balance assez considérable, et j'ai lieu d'espérer qu'il en sera de même pour le semestre qui prendra fin au premier janvier prochain.

Les votes ordinaires vous seront demandés pour les diverses branches du Service Public et pour la continuation des travaux commencés.

Il est devenu nécessaire de pourvoir à la construction d'édifices pour les Départements Publics: un crédit vous sera demandé à cet effet.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative,

Vous vous êtes occupés dans la dernière session de projets de loi importants sur l'organisation municipale, et diverses autres questions d'intérêt public. Le grand nombre de sujets soumis alors à votre considération, ne vous a point permis de conduire toutes vos délibérations à maturité, et votre attention devra être appelée de nouveau sur plusieurs de ces questions.

Vous serez aussi à rechercher les

moyens de pourvoir à une organisation plus efficace de la police de cette province.

Je n'ai aucun doute que vous apporterez sur tous ces points, et sur tous ceux qui pourront vous paraître dignes de votre attention, le soin dont vous avez déjà fait preuve dans l'accomplissement de vos devoirs parlementaires.

Je fais des vœux pour que la Divine Providence bénisse vos efforts et que le succès couronne vos travaux.

Le second volume des lois de la Procédure civile.

PAR GONZALVE DOUTRE, B. C. L.

Nous accusons réception du second volume des Lois de la Procédure Civile par Gonzalve Doutré Esq., avocat de Montréal, et professeur de l'Université Victoria. M. Doutré nous a donné dans ce second volume plus qu'il n'avait promis. En effet, ce second volume forme un ouvrage complet par lui-même, indépendamment du premier volume. Il contient plus de 700 pages. Sous le rapport de l'impression, il ne laisse rien à désirer: il sort des presses de notre entreprenant compatriote M. Ensebe Sénécal.

Ce livre se recommande par lui-même aux hommes de loi et aux gens d'affaires: chacun y trouvera son propre compte.

Les Curés et Ministres du culte chargés de la célébration des mariages et de la tenue des registres de l'état civil, trouveront dans ce livre tout ce que la loi exige d'eux; les Avocats y trouveront la procédure à suivre devant les divers tribunaux où leur ministère est requis, ainsi que des formules préparées avec soin sur presque toutes les questions; les Notaires, y trouveront des formules éprouvées dans les causes soumises aux débats des tribunaux sur toutes les matières qui sont de leur ressort.

Les Magistrats, les Commissaires pour la décision sommaire des petites causes, les Protonotaires Grefriers et Coroners y trouveront des définitions précises de leurs juridictions respectives, ainsi que des formules pour tous les actes dans lesquels ils peuvent participer.

Les Arpentiers, Huissiers et Constables feront bien de recourir à ce livre afin de s'assurer comment leurs opérations doivent être faites, jusque dans les plus simples détails, pour subir victorieusement l'épreuve des tribunaux.

Enfin les gens d'affaires qui veulent éviter de recourir trop souvent aux hommes de loi, sur une foule de questions trouveront ce livre d'un incontestable utilité.

Il a fallu beaucoup d'étude et de travail de la part de son auteur pour rendre ce livre aussi complet qu'il l'est aujourd'hui au public.

Nous offrons nos plus sincères remerciements à l'auteur pour l'envoi de ce livre, dont la valeur est de \$5.00.

On peut se procurer le second volume des Lois de la Procédure civile à la librairie de "La Gazette de Sorel."

LE NORD-OUEST.

Sir John A. McDonald a reçu de M. McDougall la nouvelle de sa retraite du territoire du Nord-Ouest. Il dit qu'à son approche, comme il était rumeur qu'on se préparait fortement à lui résister, il envoya M. Provencher en avant pour s'assurer des faits. M. Provencher fit bientôt la rencontre d'une députation des Métis qui lui dit qu'avant de laisser entrer M. McDougall dans le territoire on voulait avoir des explications certaines avec le gouvernement canadien.

M. McDougall toutefois résolut d'avancer: mais il avait fait à peine deux milles en-deçà de la frontière, qu'il jugea prudent de rebrousser chemin jusqu'à Pembina, où il était encore à la date de sa dépêche. Les insurgés demandèrent: 1o—Le droit d'élire leur propre législature; 2o—Le pouvoir pour celle-ci de passer aucune loi locale, nonobstant toute veto de l'Exécutif; 3o—Le droit de n'accepter une loi locale que si elle est approuvée par leur propre législature;

4o—Une loi de Homestead et de préemption;

5o—Une politique à l'égard des sauvages conçue de manière à assurer leur bon vouloir et la paix du Territoire;

6o—Le paiement par le trésor fédéral de toutes les dépenses du gouvernement politique, civil et militaire, pendant un certain nombre d'années;

7o—Une somme quelconque destinée aux améliorations intérieures du territoire.

LES GRANDES ROUTES.

On lit dans le Nouveau Monde:

Il est incontestable que le manque de grandes routes, sûres et faciles en tout temps de l'année, est une des premières conditions du progrès de l'agriculture dans un pays. Le sol aura beau être fertile, la moisson abondante, le bétail nombreux et bien conditionné, quel parti le fermier retirera-t-il de toutes ces richesses s'il n'a pas les moyens d'atteindre les marchés lorsque les prix sont bons ou que ses besoins le demandent?

Autant les chemins sont nécessaires au colon pour s'enfoncer dans la forêt, en sortir avec ses produits ou y rentrer avec ses provisions, autant ils sont indispensables au progrès et au bon rendement des terres défrichées.

Ce n'est un mystère pour personne que l'habitant du Bas-Canada retire de son exploitation agricole de très-maigres profits, une fois ses frais soldés; nous en avons déjà indiqué précédemment quelques raisons.

Or, si à ces causes politiques et autres l'on ajoute, pour plusieurs régions, l'absence complète de routes pendant trois à quatre mois de l'année, c'est-à-dire l'impossibilité absolue de communiquer avec les grands centres, on comprendra mieux la gêne de nos campagnes. Peut-être aussi que la gravité de cette plaie mise violemment à nu aura pour résultat de faire ouvrir les yeux aux intéressés, et de les stimuler à chercher un remède pour se guérir.

C'est la vérité de ces remarques qui nous a dotés, dans les environs de Montréal, de ces belles grandes routes macadamisées de l'île Jésus, et de Terrebonne, de Lachine et de la Pointe-aux-Trembles; c'est aussi l'évidence de ce besoin qui vient de jeter l'éveil dans les campagnes du bas de Longueuil et d'y produire un mouvement des plus féconds.

Provoqués par la volonté énergique de quelques personnes, les citoyens de Boucherville ont décidé par un Acte d'Accord de se former en compagnie à fonds social de \$23,000, de \$50 par actions, payables par versements égaux en deux ans.

Leur avis de demande d'Incorporation a paru dans le dernier numéro de la Gazette Officielle de Québec, et leur but est de macadamiser le chemin depuis Longueuil jusqu'aux limites de la paroisse de Varennes, soit cinq miles de long.

On sait qu'à deux époques de l'année les deux plus importantes pour le cultivateur, les riches campagnes qui bordent le fleuve dans le voisinage est de Montréal sont privées de tout moyen d'apporter leurs produits sur le marché.

Dans le village seul de Boucherville, les souscriptions ont atteint le chiffre de \$2,800; le reste des actions est réparti sur les terres traversées en raison de leur front, à — par arpent.

L'organisation, tenant compte du peu de ressources des cultivateurs, s'est faite de manière à rendre le plus léger possible à ces derniers le fardeau de cette belle et profitable entreprise. Tout le fonds sera emprunté et sera acquitté par voie d'amortissement à 2 p. 100 par année; en outre, l'intérêt ne devra pas dépasser 6 p. 100: ce sera donc une somme de 8 p. 100, soit environ \$3 par arpent de front, dont chaque habitant se trouvera grevé pendant un certain nombre d'années. Or, comme il est à peu près constaté que l'entretien du chemin actuel lui coûte \$3.00 par arpent de front, l'augmentation de charges ne sera donc en réalité que de \$2.00 pour remplacer une route impassable pendant quatre mois, pour une autre belle et commode pendant toute l'année.

Autre considération qu'ont fait valoir les généreux promoteurs de l'entreprise: il se rencontre beaucoup de cailloux et de pierres roulées sur les terres du chemin, et naturellement ce sont les terres les plus pauvres en bien des cas. La Compagnie achètera ces cailloux bruts à raison de \$4.00 la toise, et \$5.00 s'ils sont concassés. De sorte que le cultivateur, loin d'avoir à débours

pour l'entreprise, y trouvera double profit, profit sur la pierre qu'il vendra, profit pour sa terre qu'il nettoiera.

Quant aux bénéfices que devra réaliser le chemin, la chose ne fait aucun doute: celui de Terrebonne aurait donné, dit-on, 12 1/2 p. cent l'année dernière.

Or, le trafic qui se fera par le chemin macadamisé de Boucherville sera, pour le moins, aussi considérable. Lors même qu'il ne réaliserait, tous frais d'entretien soldés, que 8 p. cent, ce serait encore assez, puisque par ce moyen le coût de toute l'entreprise se solderait de lui-même.

Il n'y a rien comme les bons exemples pour entraîner: les citoyens de Varennes, qui ont suivi avec la plus vive sollicitude les progrès du mouvement qui se fait depuis l'été dans Boucherville, n'ont pas plus tôt vu le succès final du projet qu'ils se sont mis à l'œuvre. L'avis paraissant samedi dernier dans la Gazette Officielle; dès dimanche, seize citoyens de Varennes souscrivirent les fonds préliminaires d'exploration, et quand le premier coup de pioche retentira sur le chemin de Boucherville, il ne s'écoula pas longtemps avant qu'on entendit le signal se répéter sur le chemin de Varennes.

M. L. Lesage, surintendant de l'Aqueduc de Montréal et ingénieur, a dû descendre ces jours-ci à Varennes pour faire l'exploration dont il a été chargé.

On nous informe de plus que les paroisses de Verchères, de Contrecoeur, St. Robert et St. Onrs, sont décidées à suivre Varennes de près; de sorte qu'on peut espérer, à moins d'obstacles imprévus, qu'avant peu, Sorel sera mis en communication constante pendant toute l'année avec Montréal par une belle grande route macadamisée.

Ce progrès, car ce mouvement en est un véritable, aura pour les campagnes intéressées le meilleur et le plus consolant effet, sans compter qu'il sera un exemple salutaire pour grand nombre d'autres localités du pays.

St. Jean-Chrysostôme (Lévis),

10 Novembre.

M. le Rédacteur,

Avant de faire sortir le second numéro de la Gazette des familles Canadiennes, qui doit paraître la semaine prochaine, nous croyons devoir donner une nouvelle garantie à nos lecteurs. Nous avions d'abord pensé qu'il suffisait de mettre notre publication sous le patronage du clergé, pour convaincre tous les catholiques que notre petite Gazette ne contiendrait rien moins que d'irréprochable sous le rapport de la doctrine; mais depuis lors, des prêtres que nous avons en haute estime et qui font une propagande active en faveur de notre feuille, poussés par une délicatesse de conscience que nous ne pouvons qu'admirer, nous ont conseillé de soumettre nos articles de fond à un comité d'ecclésiastiques.

Aujourd'hui, nous avons la satisfaction d'annoncer que ce comité a été formé, que ses membres ont été choisis par M. le grand-vicaire Cazeau, administrateur de l'archidiocèse, et qu'ils réviseront nos articles avec la plus scrupuleuse attention.

De plus, comme on a pu croire en certains lieux que notre intention était de nous mettre sur la voie des autres publications qui comptent déjà opérer un bien sensible, et que nous serions peut-être porté à engager des polémiques avec elles, nous déclarons en toute franchise que nous n'avons jamais eu l'intention de nuire en quoi que ce soit à nos seurs aînées, que la polémique ne trouvera jamais place dans nos colonnes, et si nous avons à nous occuper de nos confrères de la presse, ce sera plutôt pour signaler le bien qu'ils ont déjà fait. Nous le déclarons hautement, nous voulons la paix à tout prix, et nous espérons l'avoir, et avec les lecteurs de notre Gazette, et avec toute la presse du pays.

L'abbé N. ALPH. LECLERC,

Rédacteur-proprétaire de la Gazette des familles canadiennes.

P. S.—Tous les journaux auxquels nous avons adressé notre petite Gazette, et qui l'ont accueillie avec bienveillance, sont priés de donner insertion à cette correspondance dans leurs colonnes, et d'échanger avec nous.

L'abbé N. A. L.

On lit dans l'Événement

Une motion tendant à faire annuler la section toronto du chapitre dix-huit des Statuts Refondus du Bas-Canada, qui s'oppose au démembre-

ment des paroisses endettées pour bâtisses d'églises, presbytères, etc., doit être mise devant le parlement à la prochaine session. Ce serait du même coup porter atteinte, tant au Rituel de toute la province Ecclésiastique, imprimé par ordre des Pères du Premier Concile Provincial, qu'au Manuel des paroisses et Fabriques approuvé et recommandé par Sa Grandeur Mgr. Baillargeon, qui l'un et l'autre contiennent les mêmes dispositions que la loi à cet égard. Aux membres de la Législature qui ont à cœur de veiller aux intérêts de leurs constituants, de voir à ne point laisser passer inaperçu un tel amendement, qui pourrait porter de graves conséquences en mettant souvent le civil en conflit avec les réglemens ecclésiastiques.

Variétés.

Le Fils de M. Lunan.—Il paraît que la mort regrettable du fils de W. Lunan Esq, que nous avons annoncée dans notre dernier no. est arrivée comme suit. Il était à bord d'un bateau à vapeur qui passait alors dans un endroit où le courant est très fort. Le jeune homme s'étant trouvé embarqué dans une amarre fut précipité à l'eau. On entretenait peu d'espoir de pouvoir repêcher son cadavre à cause de la force du courant en cet endroit. Il n'était âgé que de vingt ans et était arrivé au Kansas depuis peu. La famille affligée a les sympathies les plus vives de tout notre public.

La Saison.—La berge qui servait de quai à la Cie. du Richelieu à Yamachiche a été ramenée à Sorel hier par le vapeur Berthier. Elle est endommagée, mais n'est pas hors de service comme on l'avait annoncé d'abord.

Un bateau rempli d'effets avait aussi été abandonné près de la Rivière-du-Loup; malgré le mauvais temps, M. Mondor l'actif agent de la Cie. s'est rendu sur les lieux dans le Berthier, et après de grands efforts on est parvenu à remorquer le bateau jusqu'à Sorel.—Pour comble de malheur, un bateau à vapeur passant près de ce chaland dans notre port, lui a fait une voie d'eau et voilà encore la cargaison à l'eau. A force d'efforts et de travail on est parvenu à repêcher le tout sans perte. Un autre bateau appartenant au Capitaine Jean Vigneault a été aussi fort maltraité par la tempête. L'équipage est resté deux jours sans feu et sans manger. Il était chargé de bois. Lundi un vapeur est allé à son secours et on l'a ramené dans notre port. Nous apprenons avec plaisir que les dommages sont peu considérables.

On annonce la mort du Juge Lalontaine résidant à Aylmer.

On nous prie d'annoncer qu'il y aura demain soir, au Couvent de la Congrégation, répétition de la soirée dramatique et musicale de lundi. En outre, à l'occasion de la fête de sainte Catherine, quelque chose sera ajouté au programme.

PENIBLE ACCIDENT.—Hier soir, au moment où le "Chambly" touchait le quai de Verchères, une voiture dans laquelle se trouvaient quatre personnes; une vieille dame, ses deux filles et un jeune Monsieur, s'est imprudemment aventurée sur le quai, lorsque tout à coup le cheval faisant un bond se précipita en bas du quai, à une hauteur d'au moins dix pieds, entraînant la voiture et son contenu. Les quatre personnes tombèrent sur la glace par dessous la voiture. La vieille dame, dont nous ignorons le nom, a reçu des blessures tellement graves que l'on craint pour ses jours, s'étant fracturé un bras et une jambe, et ayant reçu de fortes contusions dans la poitrine. Les trois autres n'ont, paraît-il, reçu aucun mal.

NAVIGATION.—On pense que les bateaux à vapeur de la Cie. du Richelieu voyageront encore toute la semaine. Entre Sorel et Montréal, il y a lieu de croire que la navigation ne sera pas close avant la semaine prochaine.

Parlement Local.—La Minerve nous apprend que la session locale qui s'est ouverte hier après-midi s'ajournera le 24 décembre jusque vers le 20 ou le 25 Janvier, si la dépêche des affaires exige une prolongation de session.

M. T. P. Bédard, le laborieux et savant auteur de l'Histoire de cinquante ans, est nommé agent d'émigration en France par le Gouver-

nous sommes pris à aimer tout de suite à la folie. Il pleurait comme un enfant; et le croiriez-vous, il nous en donna aussi l'envie.

Nous sommes en plein "ORTOBATES." Ce n'est pas peu dire pour le peuple romain et italien. C'est pour nous un temps de fêtes, de réjouissances et de bruyants amusements. Hommes, femmes, jeunes filles, jeunes gens, tous font un tapage infernal. Vous les rencontrez par les rues, par groupes de cinq, dix et quinze, chantant, criant, et trambourinant. C'est quelque chose d'assomant que leur chant populaire. On a beau dire que l'italien est musicien, je soutiens que le chant du peuple est fade, plat et sans poésie. Cette éternelle finale, longue, traînante et criante, n'a rien qui ressemble le moindre goût.

Notre chant populaire, chez nous, a au moins une certaine poésie et ne manque pas de grâce. Il peint bien l'énergie, la vivacité de notre peuple; c'est du chant, quoi! Mais qu'on ne vienne pas me dire que dans des cris discordants, dont la finale ne finit plus, on puisse trouver la moindre beauté. Messieurs les Italiens peuvent se vanter, s'ils ont de beaux opéras, que la masse du peuple fait une certaine musique que l'on pourrait presque nommer féroce.

Il ne faut pas confondre ce chant que nous inflige la lie du peuple, avec cette musique si douce, si pleine de poésie que nous donnent quelques sérénades italiens, musique qui plaît aux belles et non sans raison.

Nous ne saurions trop remercier les âmes charitables qui ont bien voulu nous envoyer de ce bon tabac canadien. Il faut voir comme nous en donnons; le sac à tabac n'est pas longtemps sans avoir besoin de nouvelles vivres. Messieurs les français ne dédaignent pas d'en fumer quelques cigarettes et nos compagnons d'armes Hollandais en font leurs délices; pour nous c'est notre bonheur, nous fumons ça en pensant au pays. Nous le fumerons toute notre vie!

Continuez, messieurs nos compatriotes, continuez votre bonne œuvre; la France, pendant la guerre de Crimée, fournissait bien le tabac à son armée: pourquoi le Canada ne le fournirait-il pas à ses zouaves?...

Et le sucre canadien, en voilà un qui ferait son chemin ici; les gens le trouvent bon; le Lt. de Charette surtout. Tous ceux qui avaient eu le bonheur de recevoir de ce bon sucre du pays, en laissent une petite part à leurs amis; ainsi nous avons pu tous en avoir un brin. Toutes ces petites douceurs, fumées et sucrées, nous rappellent le pays et ce bon vieux temps d'autrefois, quand j'étais chez notre père.

Nous avons aussi beaucoup de remerciements à présenter à M. Gustave Drolet, notre ex-sergent, pour ces belles crosses dont il nous a gratifiés. Dès que nos instants nous le permettent, nous irons essayer si nous avons encore ces bonnes jambées de collége.

Savez-vous que nous ne sommes pas à plaindre? Pour vous donner une idée de l'estime que l'on nous porte ici, je vous dirai que le Gén. Kanzler fait demander un nouveau détachement de Canadiens aux frais du Gouvernement pontifical.

Les compagnies 1, 2 et 3 du troisième bataillon, en garnison à "Montefiascone" et à "Ronciglione," sont arrivés hier à Rome.

Les "Kenocks" sont gras et bien portants; l'air des montagnes et le bon vin de ces campagnes leur ont donné du gras et du couleur. La marche, quoique longue, ne paraît pas les avoir trop fatigués.

Ce matin, à six heures, nos jeunes compagnons d'armes du deuxième dépôt sont partis pour "Trivoli," où ils passeront une partie de l'hiver.

Plusieurs des vieux zouaves avaient été hier soir leur préparer leurs bibelots, et les initier à la tactique d'une marche forcée. Prendre peu avec soi et apporter beaucoup: tel est le grand secret d'un bon militaire.

Nos jeunes compagnons sont pleins d'ardeur et se promettaient de faire gaillardement cette marche, et de bien porter leurs sacs. L'exemple des vieux est là pour les stimuler et leur donner du courage.

Le professeur Bell, qui vient d'explorer le Nord-Ouest, a pu constater l'étendue du Lac Nipigon, qui continue la chaîne des grands lacs et est plus grand que les lacs Ontario et Erié.

nement Provincial de Québec.

C'est le maréchal Bazaine qui est maintenant commandant de la Garde Impériale de France.

Parmi les candidats au fauteuil de M. de Lamartine, à l'Académie française, on avait nommé M. Durverger de Hauranne. Le Temps et le Journal de Paris se disent autorisés à déclarer que l'auteur de l'histoire du gouvernement représentatif n'a aucune envie de recommencer la campagne de l'an dernier, et qu'il ne se mettra pas sur les rangs.

CE QUE DEVIENNENT LES CANADIENS AUX ETATS-UNIS.—L'avant-veille de la Toussaint par un temps horrible, un de nos amis rencontra sur le pont de traverse entre St. Jean et Iberville un jeune canadien du nom de Poulin; ce jeune homme âgé de dix-sept ans revenait du New-Hampshire où il avait passé l'été à faire de la brique, en compagnie de cinq de ses compatriotes. A la veille de terminer les travaux de la saison, les fourneaux furent saisis, et ces pauvres canadiens durent perdre tout leur salaire de l'été. Leur bourgeois, par une filouterie accoutumée, se dit ruiné; en conséquence le jeune Poulin dut se mettre en route pour le Canada, à pied, sans moyen de se procurer même de quoi se nourrir. Il est de St. Hugues.

Après avoir fait environ quarante-deux lieues ainsi, ne pouvant plus se soutenir sur ses jambes enflées par la fatigue et une longue marche, il vendit son habit (surtout) et avec le peu d'argent qu'il réalisa il put prendre les chars depuis Essex Junction, Vermont, jusqu'à St. Jean, mais en ce dernier endroit se trouvant encore sans le sou, il lui fallut reprendre le chemin pour se rendre à St. Hyacinthe à pied. C'est en versant d'abondantes larmes qu'il raconte ces faits.

Voilà ce que gagnent souvent nos jeunes canadiens aux Etats-Unis. Puissent ces faits servir de leçon aux imprudents qui ne voient de l'autre côté des lignes que le bien-être, tandis qu'ils n'éprouvent que peine, misère et embarras.—Si les jeunes canadiens aidés par le gouvernement s'enfonçaient dans les forêts canadiennes pour les défricher, ils se créeraient un avenir indépendant qui ferait leur bonheur pour leur vieillesse, tandis qu'en travaillant pour les yankees, ils usent toutes leurs forces, restent pauvres et terminent leur existence dans la misère et l'infortune.—Nouveau-Monde.

On vient de publier une statistique fort intéressante sur le nombre des fabriques et des ouvriers en Angleterre.

Les fabriques de coton sont au nombre de 2,405, employant 152,656 hommes et 204,386 femmes.

1,490 fabriques de laine emploient 52,000 ouvriers.

587 manufactures de soieries occupent presque 12,000 travailleurs.

Enfin le nombre total des fabriques en Angleterre et dans le pays de Galles est de 5,698, comprenant 278,685 ouvriers et 390,880 femmes.

En Ecosse, il y a 507 manufactures, donnant de l'ouvrage à 30,000 travailleurs et 82,000 ouvrières.

En Irlande, on compte 198 fabriques employant 22,622 hommes et 50,301 femmes.

Le Standard annonce que l'on vient de trouver le moyen d'imprimer des photographies avec de l'encre typographique.

Nécessairement, les photographies soumises à ce procédé deviennent aussi inaltérables que les caractères imprimés, et on les obtient si facilement que douze mille épreuves d'une seule plaque peuvent être tirées en une journée.

ALMANACHS ET CALANDRIERS POUR 1870.

A vendre à la Librairie de La Gazette de Sorel en gros et en détail. Sorel, 24 Novembre 1869.—1an

AVIS.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. Québec, 27 octobre 1869. Il est donné avis que, conformément à la 50e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée le ou avant le quatorzième jour du mois de décembre prochain.

G. M. Muir, Greffier de l'Ass. Lég. Sorel, 20 Octobre 1869.—1fps.

Bureau du Conseil Municipal de la Paroisse de St. Cuthbert.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que le Conseil Municipal de la Paroisse de St. Cuthbert, dans le Comité de Berthier, recevra des soumissions jusqu'à Vendredi, le vingt-quatre Décembre prochain, à six heures du soir, pour la construction et confection du "Pont de Baril," sur la Rivière St. Cuthbert, dans la susdite Paroisse, conformément au Procès-Verbal de F. X. A. Biron, Ecr., surintendant spécial, en date du 14 Septembre 1869. Ce Pont devra être parachevé le 29 juillet prochain (1870).

Les intéressés au dit Pont fourniront et transporteront sur les lieux, tous les matériaux nécessaires à sa confection. Des cautions solvables seront exigées pour la garantie de l'exécution de ces travaux. Pour voir les plans et levis du susdit pont, on pourra s'adresser au sousigné, au Bureau du dit Conseil.

(Par ordre du dit Conseil), F. X. A. BIRON, Sec. Trés. du Conseil Municipal de la Paroisse de St. Cuthbert, 10 Novembre 1869.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1869.

En l'affaire de Hercule Beaujard, marchand, de la Ville de Sorel, dans le District de Richelieu.

FAILLI. Le failli m'a fait cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau situé en la Ville de Sorel, sur la rue du Roi, Lundi, le sixième jour de décembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

G. I. BARTHE, Syndic Provisoire. Sorel, 17 Novembre 1869.—5ins.

ACHETEZ L'ALMANACH AGRICOLE, Commercial et historique DE J. B. ROLLAND & FILS POUR 1870.

C'est l'Almanach le plus complet, et il contient une foule de renseignements utiles sur le Clergé et le Gouvernement du Canada, les Cours, les Banques, Lois de Chasse et de Pêche, les Conciles, les Jubilés, des Anecdotes, des Bons mots, etc., etc.

A vendre chez tous les marchands. Prix: 5 Centimes.

N. B.—C'est le seul Almanach dont le Calendrier des Fêtes Religieuses soit conforme à l'Ordo. Montréal, 20 Novembre 1869.—3ins.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1869.

Dans l'affaire de L. A. SENEAL de Pierreville.

FAILLI. Les Créanciers du Failli sont notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 18, Rue St. Sacrement, en la Cité de Montréal, Samedi le Vingt-troisième jour de Novembre courant à 3 heures P. M., pour l'examen du failli, pour prendre en considération le règlement de la réclamation de M. Le Baron Grant, les droits des créanciers de la succession Gill et l'opportunité de vendre les biens provenant de cette succession, et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

T. SAUVAGEAU, SYNDIC OFFICIEL. MONTREAL, 3 Novembre 1869.—4 ins.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864. ET SES AMENDEMENTS.

En l'affaire de FREDERIC ST. LOUIS, FAILLI.

Un troisième bordereau des dividendes a été préparé, sujet à objection jusqu'au premier décembre prochain, inclusivement.

G. I. BARTHE, Syndic Officiel. Sorel, 10 Novembre 1869.—5ins.

Cartier & Guevremont, Notaires Publics.

Bureau:—RUE AUGUSTA. Voisin du Bureau de Poste, SOREL, P. Q.

L. E. D. Cartier, P. Guevremont. Sorel, 25 Septembre 1869.—1an.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

La société qui a ci-devant existé sous les noms et raison sociale de "Giard et Pélouquin" a été dissoute de consentement mutuel.—Les affaires seront continuées et réglées par M. Prisque Pélouquin, aux lieux ci-devant occupés par la dite société.

ALEXIS GIARD, Prisque Pélouquin, fils. St. Roch de Richelieu, 21 août 1869.—jno

UN GRAND POËLE A CHARBON.

en bon ordre. S'adresser au Bureau de La Gazette.—juo.

COUR TRAITÉ SUR L'ART EPISTOLAIRE

(sixième édition). Par un canadien.

A vendre à la librairie de La Gazette et chez MM. Beauchemin et Valois, Montréal, et Léger et Brousseau, Québec. Prix: 5s. la doz., et 6d. pièce.

CANADA, Province de Québec, District de Richelieu.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1864 ET SES AMENDEMENTS.

Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de François Gervais. Failli.

Le treizième jour de Janvier prochain le soussigné demandera à la Cour sa décharge en vertu du dit acte.

FRANÇOIS GERVAIS, PAR A. E. BRASSARD, Procureur ad litem. Sorel, 29 Septembre 1869.—2m.

"GASOLENE OIL."

Patentée le 3 Avril 1869.

AYANT depuis plusieurs mois reconnu que le public désirait se procurer une huile à éclairer qui n'offrirait aucun inconvénient, et que ce désir augmentait tous les jours, j'ai eu l'honneur de satisfaire ce besoin en lui offrant la Gasolene Oil, qui est recommandable sous tous les rapports. La Gasolene provient de l'huile de pétrole, de laquelle on la tire par un nouveau procédé et supérieur à l'ancien. Ce procédé lui donne toutes les bonnes qualités de l'ancienne huile de pétrole raffinée, tout en faisant disparaître les inconvénients de cette dernière huile. Il n'y a pas à craindre d'explosion, et on peut se servir dans les familles de notre Gasolene avec la même assurance que pour le gaz. On peut employer les lampes ordinaires, avec un burner exprès (sun-burner), et on découvrira sans peine que la Gasolene possède tous les avantages possibles: il ne peut y avoir d'explosion, nulle odeur désagréable ne s'en exhale, et l'huile donne une vive et brillante lumière. Notre Gasolene répondant à un besoin qui se faisait depuis longtemps sentir, nous invitons le public à en faire l'essai, et nous sommes convaincu qu'il lui reconnaîtra toutes les bonnes qualités que nous ne craignons pas de lui attribuer. Parmi les nombreux certificats qui nous arrivent tous les jours, nous extrayons les suivants:

M. JOHN RUTHVEN. MONSIEUR, Je me suis servi depuis quelque temps de votre "Gasolene Oil," et j'ai trouvé que c'est un article supérieur, et qui ressemble au gaz plus qu'à aucune autre huile dont je me sois encore servi. Autant que je puis en juger, la "Gasolene" n'est pas sujette aux explosions. Le meilleur moyen de la recommander, c'est, je crois, de dire que je vous en ai acheté un gros baril pour mon propre usage.

Je suis, Monsieur, Votre obéissant serviteur, (Signé) D. M. ARMSTRONG. Sorel, 23 Sept. 1869.

M. JOHN RUTHVEN.

CHER VONSEUR, Depuis quelque temps j'emploie votre huile "Gasolene," et j'ai trouvé que c'est un article très-recommandable sous tous les rapports; sa lumière est douce et agréable, et je suis sûr qu'il n'y a nulle explosion à redouter. Pour ma part j'en suis très satisfait, et n'en emploierai pas d'autre.

Tout à vous, (Signé) PIERRE DAVIAU. Sorel, 23 Sept. 1869.

MR. JOHN RUTHVEN.

MONSIEUR, J'ai depuis quelque temps fait usage de votre huile "Gasolene," je l'ai trouvée d'une qualité supérieure à toute huile de charbon, elle donne une lumière belle et magnifique, elle a aucune mauvaise odeur et n'est pas explosive sous aucun rapport, quant à moi, j'en fais usage actuellement, et je puis dire que jamais j'usurai d'autre huile que celle-là, car je puis la recommander comme la première qualité.

Votre tout dévoué, (signé) HUBERT DROLET. Sorel, 23 Septembre 1869.

M. JOHN RUTHVEN.

MONSIEUR, J'ai depuis quelque temps fait usage de votre huile "Gasolene," je l'ai trouvée d'une qualité supérieure à toute huile de charbon, elle donne une lumière belle et agréable, elle n'a aucune mauvaise odeur, et n'est pas explosive sous aucun rapport, quant à moi, j'en fais usage actuellement, et je puis la recommander de première qualité.

Votre dévoué, (signé) H. M. MYETTE. S'adresser au propriétaire. JOHN RUTHVEN. MONTREAL. 25 Septembre 1869

MACHINES A COUDRE.

Les moulins à coudre de WHEELER & WILSON sont reconnus être de qualité supérieure à toutes autres. MM. S. B. Scott & Cie. de Montréal, en sont les agents pour le Canada. Sorel, 10 Novembre 1869.—1m.

GRANDE RAFFLE

ET LOTERIE.

Madame Renour, tout en remerciant les acheteurs de la ville et de la campagne pour l'encouragement qu'ils lui ont donné jusqu'ici, les informe qu'elle tiendra une Loterie et réalisera des effets de choix tous les

Lundis. Mercredis, et Samedis soir.

Elle compte sur leur Encouragement, Comme le Jour de l'An approche, ils ne manqueraient pas de profiter de la déduction qu'elle se propose de faire sur le prix des articles.— Venez et vous serez satisfaits. 27 Oct. 1869.—tm.

A VENDRE A LA MANUFACTURE DE SAVONS

DE BERNARD GRAVEL, du Savon de toutes espèces et de toutes qualités, A Vendre a bon Marché. SOREL, Rue Prévost. 9 Octobre 1869.—3m.

PHARMACIE DE SOREL,

RUE AUGUSTA EN FACE DU BUREAU DE POSTE.

Le public de Sorel et du district est informé qu'il a été ouvert à la résidence du Dr. Provost, rue Augusta, vis-à-vis du bureau de Poste, une Pharmacie et une manufacture de produits chimiques; et qu'un pharmacien d'expérience aura la conduite de l'établissement; que tous les produits chimiques et pharmaceutiques manufacturés par nous seront vendus au même prix que par toute autre maison du Bas-Canada.

PRODUITS CHIMIQUES MANUFACTURÉS A LA PHARMACIE DE SOREL.

- Aether Nitreux. " Sulphurique. Ammonii Bromidum, " Iodidum. Ant. Pot. Tartrat. Argent. Nit. Cryst. Ammoniac Benzozas. Aurii Chloridum. Chloroform. Ferri Carbon. Præcip. " Ammon. Citras. " " Tartras. " " et quinq. citras. " Iodidum. " " Syrupus. " Pot. Tartras. Gun Cotton. Hyd. Ammon. Chlorid. " Biniodidum. " Iodidum. " e. Creta. Potas. Acetas. " Nitr. Purificat. Zincii Valerianas. " Sulphas Ferri Lactas. Potas. Bromidum. etc., etc., etc.

Ainsi que toutes les Teintures, Extraits, Onguents, Pilules, Poudres composés et autres préparations pharmaceutiques, préparées suivant la Pharmacopée Britannique.

De plus, articles de toilette et parfumerie

- TELS QUE: Eau de Cologne. " de Lavande. Essence de Bergamotte. " de Cannelle. " de Citron. " de Rose. Huile d'amandes pour les cheveux. " de Palma Christi. " de Rose Antique. Poudre de Toilette, Poudre à dent, Enfin; Brosse, Peigne, Eponge, Cure-dents, Bois de Teinture, Teinture de toute couleur, Racine de toute sorte, Et une foule d'autres effets trop long pour être énumérés ici. Sorel 1er Juillet 1869 —3m.

A VENDRE.

Une Machine à coudre, à bon marché. S'adresser à FRS. DUPRÉ. Sorel, 10 Novembre 1869.—2mois

CANADA, Province de Québec, DISTRICT DE RICHELIEU.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1864 ET SES AMENDEMENTS.

DANS LA COUR SUPÉRIEURE. Dans l'affaire de Narcisse Neveu, Failli. Le treizième jour de Janvier prochain le soussigné demandera à la Cour sa décharge en vertu du dit acte.

NARCISSE NEVEU, PAR A. E. BRASSARD, Procureur ad litem. Sorel, 10 Nov. 1869.—2m.

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE

NORTH BRITISH AND MERCANTILE, ÉTABLIE EN 1809. CAPITAL SOUSCRIT.....\$10,000,000 FONDS ACCUMULES.....\$12,500,000 REVENU ANNUEL.....\$ 4,000,000

Bureau Principal pour le Canada: Montréal, coin des rues ST. FRANÇOIS-XAVIER & HOPITAL. MacDougall et Davidson, AGENTS GÉNÉRAUX. Le soussigné ayant été nommé agent de cette compagnie établie depuis soixante ans et si bien connue à Sorel, demande avec confiance sa part d'encouragement dans cette branche. Les grands avantages qu'offre cette compagnie sont: Une grande accumulation de fonds comme garantie de l'accomplissement de ses obligations; Des taux modérés et proportionnés à la nature du risque; De la libéralité dans le règlement des pertes, et Un Prompt paiement.

H. ST. LOUIS, NOTAIRE, Agent pour Sorel. Sorel, 11 Août 1869.

La Chaise - Hamac.

RAISONS QUI DOIVENT PORTER TOUT LE MONDE A SE LA PROCURER.

- 1mt. Quand la chaise-hamac est fermée et qu'on ne s'en sert pas, elle n'occupe que l'espace d'un pouce et demi. 2mt. On peut l'ajuster de façon à procurer le plus grand confort possible. 3mt. La chaise étant suspendue par les deux bouts, elle est plus confortable qu'aucune autre, en ce qu'elle permet toutes les postures et sert de lit de repos. 4mt. Par le fait que toutes les parties du corps en reçoivent une agréable pression, la Chaise-Hamac est d'un grand secours aux invalides. 5mt. La chaise n'a besoin d'aucune réparation, vu la manière simple dont elle est construite et le genre et la qualité des matériaux employés. 6mt. On peut en faire un berceau sûr et confortable. 7mt. Comme cette chaise a les propriétés du Hamac, et qu'en s'en servant le tangage du navire ne se fait plus sentir, les navigateurs doivent se la procurer. 8mt. Elle prend si peu d'espace que tous les voyageurs en ont besoin. 9mt. Comme on peut la transporter comme on veut, et s'en servir en guise de lit, les chasseurs doivent l'avoir sous leur tente. 10mt. Les hôteliers ont besoin d'une de ces chaises hamacs dans toutes leurs chambres; elle coûte peu, dure longtemps et est confortable. 11mt. Les gens de profession en ont besoin dans leurs bureaux, vu qu'elle sert de chaise ou de lit à volonté, et qu'elle occupe un espace presque nul une fois démontée. 12mt. Le pauvre en a besoin parce que, c'est la seule chaise pour les invalides qui soit à la portée de sa bourse. 13mt. Le riche en a besoin, parce que lorsque la chaise est bien finie, elle est à la fois un ornement et un meuble utile. Pour toutes ces raisons, il devrait y en avoir une ou plus dans toutes les maisons. La chaise-hamac peut être construite de façon à satisfaire tous les goûts.

Turcotte & Lavalée, SEULS AGENTS POUR SOREL, J. D. MAYER PROPRIÉTAIRE, MONTREAL. Sorel, 29 Septembre 1869.—3m.

ST. LAWRENCE Classical & Commercial School

ESTABLISHED IN 1863. EDWD C. ALLEN, Proprietor and Master. Sorel, Sept 15th 1866

Adresses d'Affaires

EDWARD... Marchandises sèches sortiment de... Rue du Roi en face... M. Fra... SÉNÉCAL... Magasin de Provision... Rue Augusta, près du...

GERMAIN PELLETIER, Marchand de bois et de charbon, Rue de la Reine.

ROYAL VICTORIA HOTEL, Sorel, P. Q. CANADA. Hubert Piché, Propriétaire.

UNION HOTEL, Félix Lapointe, Propriétaire, Près du Marché. 28 oct. 1868.

G. H. Barthe, SYNDIC OFFICIEL.

Pour le District de Richelieu. Sorel, 23 Décembre 1865.

BARTHE ET BRASSARD, AVOCATS.

Bureau, Rue du Roi, SOREL. BUREAU DE LA "GAZETTE DE SOREL."

M. Brassard suivra régulièrement les Circuits de St. François du Lac et de Drummondville. Sorel, 21 Octobre 1868.

J. B. BROUSSEAU, AVOCAT.

Rue du Roi, Près du Palais de Justice. Sorel, 29 Mai 1869.—1an.

Joseph Mathieu, HUISSIER DU SHERIF.

ET AGENT COLLECTEUR. SOREL, DISTRICT DE RICHELIEU. Sorel, 10 Mars, 1869.—ua.

J. A. E. GENEVEUX, HUISSIER

ET AGENT COLLECTEUR. Bureau à Berthier (Ville). J. A. E. GENEVEUX 22 Fév. 1868.—nm.

P. BEAULAC

Huissier au Banc de la Reine et Huissier à Sorel, en face du Bureau de Poste, District de Richelieu. Sorel, 11 août 1869.

B. MONCEON, Notaire public.

Bureau en face du Marché. Au magasin de M. Cyrille Mongeon. Sorel, 16 Octobre 1869.—1an.

O. BELLEMARE, NOTAIRE,

DE ST.-GUILLAUME D'UPTON. Se chargera d'agences et de collections, à bonnes conditions. 22 mars 1868.—1an.

S. Lapalme, NOTAIRE.

RUE DU ROI, — SOREL. Sorel, 10 Mars 1869.—ua.

DR. ANDERSON,

Bureau à l'encroisement des Rues Elisabeth et Charlotte (résidence de M. Larochelle), vis-à-vis le cimetière au glais.—SOREL. Sorel, 4 juillet 1868.

DR. J. H. BELIVEAU

RUE GEORGE, Presqu'en face du Bureau de H. St. Louis, Ecr., N. P.

Minerale

Plantagenet.
ET SON UTILITE.
decouverte pour la
a a peu pres cin-
des arpentiers, et
cherons et les co-
ord les seuls a s'en
public apprit l'existence de
e eau salubre durant le cholera
de 1832, alors que les voyageurs furent
preserves de la contagion et sur les
lieux memes et dans leur voyage a
Quebec. Elle est maintenant en fa-
veur chez tous les habitants du pays.
Le Professeur T. S. Hunt, membre
du Bureau des Geologues, en fit une
analyse en 1849 qui donna le secret
de son utilite. Il lui trouva un gout
salin tres-prononce, et il constata
qu'elle contient en quantites consi-
derables des composés de bromide et
d'iode, du fer, ainsi qu'une forte
quantite de magnésie, dissoute sous
forme de bi-carbonate, a laquelle
l'eau est redevable pour une large
part de sa vertu et de ses succès.
Sa puissance alterative s'applique
plus particulièrement aux affections
chroniques des differents organes in-
ternes: comme Tonicque l'Eau de
Plantagenet augmente l'appetit; com-
me laxatif et diurectique, elle est on
ne peut plus efficace et agreable; son ab-
sorption par tout le systeme est ge-
neralement salubre, surtout en ce
qu'elle empêche l'accumulation dans
les rognons et la vessie de ces résidus
qui produisent la pierre; elle améliore
immédiatement l'etat de l'estomac et
du foie; elle soulage ceux qui souf-
frent d'affections rhumatismales et
goutteuses, et se montre d'une effica-
cité singulière dans les cas de sup-
pression et de non-retention d'urine.
En temps d'épidémie elle doit ser-
vir de preservatif. Dans les maladies
cutanées, l'Eau de Plantagenet aide
au rétablissement de la santé et de
la beauté; elle a produit un mer-
veilleux soulagement en des cas de
Dyspepsie, Fièvres Biliieuses, Né-
vralgie, Prostration, Hémorroïdes,
Constipation, Scorbut, Scrofules,
Diarrhée, Débilité, Dysenterie,
Eruptions, Goutte sciaticque, Croup,
Dérangements Gastrique et Hépatique,
Illusion optique, Dérangement
des Intestins, Eructations, Pithore,
Hypocondrie, Fièvre torpide, Mal de
tête, et autres maladies auxquelles
l'humanité est sujette. L'Etudiant
et le Comptable trouveront qu'elle
purifie et qu'elle rafraichit le sys-
tème ébranlé par une trop longue
réclusion; elle produit chez le
mangeur et le buveur intempérants
un soulagement immédiat, ainsi
qu'en toutes les circonstances où on
a accoutumé de faire usage de mer-
cure et autres violents purgatifs, et
elle secondera les opérations du Mé-
decin qui aura étudié ses propriétés
médicales; la réunion de celles-ci
dans l'Eau de Plantagenet est
grande et n'est pas surpassée qua-
r à son utilité pour le peuple. Le
vieux et le jeune, le faible et le fort,
tous peuvent s'en servir sans crainte.
C'est un breuvage rafraichissant,
qui possède des qualités supérieures
et qui peut se conserver sous di-
vers climats.
Ce qui précède est tiré des certi-
ficats obtenus durant les dernières
vingt années, de Gouverneurs, de
Membres du Parlement, de Juges,
de Magistrats, de Prêtres, de Minis-
tres, de Maires, et de diverses au-
tres personnes; ainsi que des certi-
ficats de Médecins de Montréal et
d'autres villes, parmi lesquels les
noms suivants sont bien connus:
Docteurs Stevens, McCulloch, Mount,
Badgley, Crawford, Hall, Nelson,
Sewell, Dorval, Leduc, Bibaud, Tru-
del, Leprohon, Campbell, Fraser,
MacDonnell, Codère, Travernier,
Picaud, Gibb, Grant, Masson,
Schmidt, Munro, David, Jackson,
Mollatt, Hill, Beaubien, Chilton, Mc-
Phail, Kingston, Vancourtland, Mc-
Keon, Smith, de Glasgow, et plu-
sieurs autres qu'il n'est pas néces-
saire d'énumérer.

\$15,000.

Le soussigné est autorisé à prêter ce
montant sur hypothèques.
J. O. Chalut, N.-P.
Berthier [ville], 14 juillet 1869.—juo.

Primes aux abonnés.

Nous offrons aux abonnés de La Gazet-
te les primes d'encouragement qui sui-
vent.
1. Tout nouvel abonné payant une
année d'avance (\$2), aura droit à deux nos.
par semaine et à un volume—soit "L'his-
toire des Abénakis" par M. L'Abbé Mau-
rault, ou la brochure Provencher-Boisclair—
valant \$1, ce qui réduit le prix de l'abon-
nement à la minime somme de \$1.
2. Tout nouvel abonné désirant ne rece-
voir qu'un no. par semaine n'aura à payer
que 75 cts., s'il paye une année d'avance,
autrement \$1.
3. Tout ancien abonné à l'édition de deux
fois par semaine, payant ses arrérages et
une année d'avance, aura droit au volume
ci-dessus valant \$1.
4. Toute personne fournissant 5 abonnés
à \$2, payés d'avance, aura un no. gratis et
8 par cent de pourcentage et on donnera la
prime offerte ci-dessus à chacun de ces a-
bonnés.
5. Toute personne fournissant dix abonnés
à 75 cts. payés, aura également droit à un
no. gratis et à 8 par cent de pourcentage.
A ces conditions, La Gazette de Sorel
est le journal offert à meilleur marché dans
toute la province.

Agence de "La Gazette de So-
rel" aux Etats-Unis.

Le Révérend M. Druon, Vicaire-Géné-
ral et Editeur du "Protecteur Canadien" à
St. Albans, Vt., nous ayant offert de servir
d'agent à La Gazette de Sorel aux Etats-
Unis, nous avons accepté cette offre bien-
veillante. Nous avertissons en consé-
quence tous ceux qui désireront
recevoir La Gazette qu'ils pourront
payer entre les mains de ce Monsieur,
que ses reçus seront considérés comme les
nôtres et que notre Journal sera réguliè-
rement expédié à ceux qui s'abonneront et
qui paieront à ce Monsieur.
Voici les conditions de l'abonnement de
La Gazette aux Etats-Unis: \$3.00 en green-
backs par année, strictement payables d'a-
vance.
Sorel, 11 août 1869.—3m.

A C COMPAGNIE DU RICHELIEU.

1 69 1 1869
LIGNE DE LA MALLE ROYALE
ENTRE MONTREAL ET QUEBEC.

A Partir de LUNDI le 3 Mai courant, les va-
peurs QUEBEC et MONTREAL laisseront le
Quai Richelieu, vis-à-vis la Place Jacques-
Cartier, pour QUEBEC, comme suit, savoir:
Vapeur QUEBEC, Capt. J. B. Labelle, tous
les Lundis, Mercredis et Vendredis, à sept
heures P. M.
Vapeur MONTREAL, Capt. Robt. Nelson,
tous les Mardis, Jendis et Samedis, à sept
heures P. M.

Prix du Passage :

Première Classe, Souper et Chambre incl. \$3
Seconde classe..... \$1

Les Billets de Passage et les Cabines seront
retenus au Bureau, sur le Quai Richelieu, près
du vapeur.

La Compagnie ne sera pas responsable des
montants d'argent ou effets de valeur, à moins
qu'un connaissance spécifiant la valeur, ne
soit signé à cet effet.

JOSEPH MONDOR.
Agent.

Bureau de la Compagnie du Richelieu,
Sorel, 3 Mai 1869.—6m.

A COMPAGNIE DU RICHELIEU.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE,
Entre Montréal et Québec, et Ligne
Régulière entre Montréal et les
Ports des Trois-Rivières, So-
rel, Berthier, Chambly,
Terrebonne, L'Assomption, Yamaska,
et autres ports intermédiaires.

A partir de Lundi, le 3 Mai courant, les va-
peurs de la Compagnie du Richelieu laisseront
leurs quai respectifs comme suit, savoir:
Vapeur QUEBEC, Capt. J. B. Labelle, pour
Québec, tous les Lundis, Mercredis et Vendre-
dis, à sept heures P. M.
Vapeur MONTREAL, Capt. Robert Nelson, pour
Québec, tous les Mardis, Jendis et Samedis, à
sept heures P. M.
Vapeur VICTORIA, Capt. Charles Daveluy, pour
Berthier, Sorel et les ports intermédiaires,
les Mardis et Vendredis, à trois heures P. M.
Vapeur CHAMBLY, Capt. Frs. Lamoureux, pour
Chambly et les ports intermédiaires, les
Mardis et Vendredis, à trois heures P. M.
Vapeur TERREBONNE, Capt. L. H. Roy, pour
Terrebonne et l'Assomption, tous les Lundis,
Mardis, Mercredis, Jendis, Vendredis et Samedis,
à trois heures P. M.

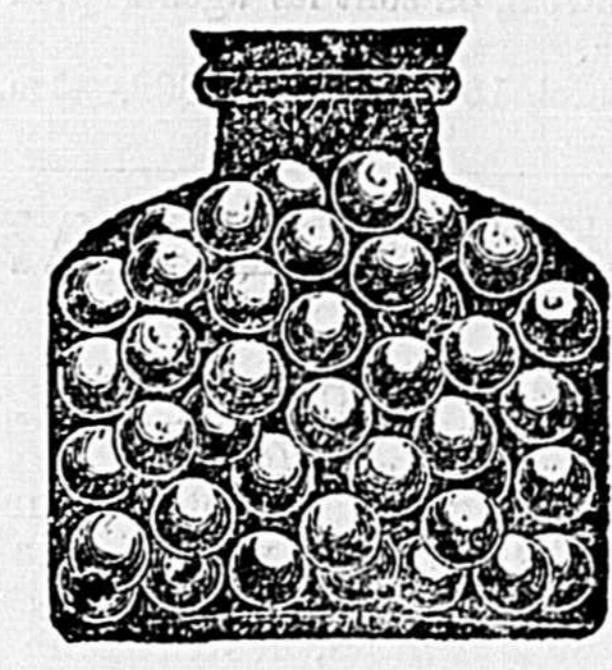
La Compagnie ne sera pas responsable des
montants d'argent ou effets de valeur, à moins
qu'un connaissance spécifiant la valeur, ne
soit signé à cet effet.

Dr. BRUNEAU,
Pharmacien.

ARCH. JOHNSTON,
TURCOTTE, LAVALLÉE & Cie,
16 Juin 1869.—1an.

Vérités Importantes!

PILULES
VÉGÉTALES



DE
BRISTOL

ELLES NE CONTIENNENT NI CALOMEL,
NI AUCUNE AUTRE SUBSTANCE
MINÉRALE.

Un foie sain,
Une digestion vigoureuse,
Un bon appétit, sont
Quelques-uns des bienfaits dérivés d'un régime
DE PILULES VÉGÉTALES DE BRISTOL.

Une cure certaine pour les maux d'entrailles,
Un grand remède pour les voies urinaires,
Un puissant tonique pour l'estomac,
Sont des propriétés qui se trouvent dans
LES PILULES VÉGÉTALES DE BRISTOL.

Une médecine qui ne dégoûte pas,
Une purgation qui n'affaiblit pas,
Un agent qui rend plus sain,
Sont quelques-unes des vertus possédées par
LES PILULES VÉGÉTALES DE BRISTOL.

Une médecine sûre pour les femmes,
Un correctif certain de leurs dérangements,
Un remède complet de leurs irrégularités,
Sont des effets infaillibles d'un régime
DES PILULES VÉGÉTALES DE BRISTOL.

Un teint clair,
Une peau unie et
Une haleine fraîche sont
Les résultats certains de ce meilleur des agents
LES PILULES VÉGÉTALES DE BRISTOL.

Dans toutes les maladies de nature scrofuleuse,
ulcéreuse ou syphilitique, dans toutes
celles provenant d'un sang dénaturé et vicié
par l'usage du fer, du mercure ou de tout autre
minéral,

LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL

doit être employée de concert avec les PILU-
LES. Les maladies peuvent compter que, s'ils
les emploient ensemble, comme il est indiqué
sur l'enveloppe, aucune maladie ne peut résis-
ter longtemps aux pouvoirs combinés de ce
recherche et de nettoyage de ces deux

GRANDS REMÈDES.

F O R G E.

Augustin Portelance.
RUE CHARLOTTE—SOREL

Là où l'on se procure le meilleur ouvrage
à Sorel à des prix modérés et à des con-
ditions libérales. Ainsi que du Charbon de
première qualité. Du fer de toutes épou-
ses ainsi que de l'acier.
On trouvera aussi des roues de voitures de
plusieurs proportions.

Le soussigné tout
en remerciant le
public de Sorel et
des environs pour
l'encouragement
qu'il en a reçu,
annonce que sa
Forge est main-
tenant bien montée
pour faire tout espèce d'ouvrage en fer tels
que :

H A C H E S
meilleure qualité, Ferrures pour bateaux à
 vapeur, Moulins, etc., et tout ce qui est néces-
saire aux bâtiments et en général, tout espèce
d'ouvrage de fer, garantis de meilleure
qualité possible.
Il se flatte de pouvoir mériter une large part
du patronage public.

AUGUSTIN PORTELANCE
Sorel, 15 Octobre 1862.—a

GHARRUES.

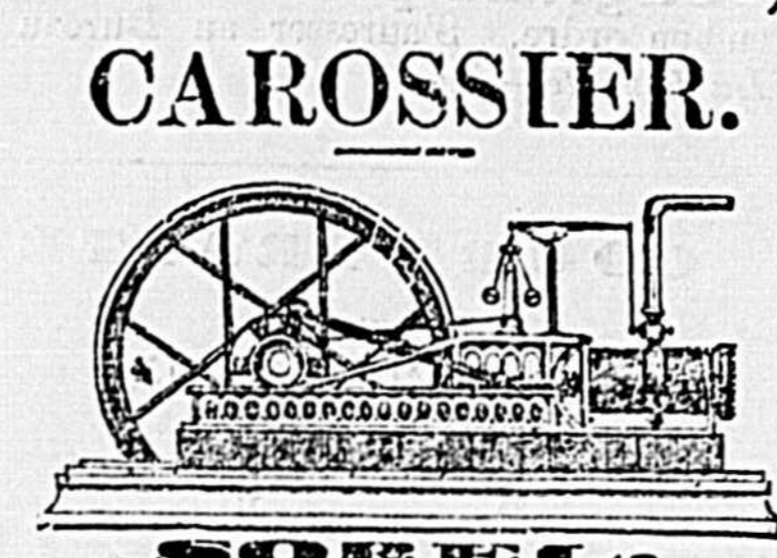
FONDERIE
CANADIENNE.

PAR
ROCH LAMOUREUX,
EN FACE DU MOULIN DE M. ANDRÉ
CHAPDELAIN,
SOREL.

M. LAMOUREUX informe le public des
campagnes de Sorel et des environs, qu'il
vient d'ouvrir une Fonderie où il aura constam-
ment en main les plus belles et les plus
meilleures CHARRUES qui se fassent au Canada
et garanties pour toutes sortes de terres.
On pourra faire le choix sur quatre sortes de
charrues.

M. Lamoureux espère, par ses prix modérés,
mériter une large part du patronage public;
et en faisant une visite à son établissement
on sera convaincu qu'il vend ses charrues à
meilleur marché qu'partout ailleurs:
Sorel, Septembre 1868.—us.

Hubert Drolet,
CAROSSIER.



Tout en remerciant ses pratiques pour l'en-
couragement qu'il a eu jusqu'à aujourd'hui, prend
la liberté d'informer ses amis et le public en
général, que malgré le déplorable incendie
qu'il a éprouvé, il continuera d'avoir une va-
riété de VOITURES POUR TOUTES LES
SAISONS avec COUVERTURES, SOUFFLET,
WAGONS, etc., etc., des mieux finies et d'a-
près les modèles les plus élégants et les plus
nouveaux.

Il a pris et fait des arrangements pour satis-
faire toutes ses pratiques, et il espère que l'en-
couragement du public et de ses amis ne lui
fera pas défaut.

Il fera aussi toutes espèces de voitures à
ordre et suivant le goût des personnes qui les
demanderont.

Le tout à des prix modérés, et comme tou-
jours aux conditions les plus libérales.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE BONNES VOI-
TURES, N'OUBLIEZ PAS L'ANCIENNE BOU-
TIQUE DE

HUBERT DROLET.
Sorel, 3 Janvier 1866.

Établie en 1832.
LA
Salsepareille
DE
BRISTOL

En grande Bouteille d'une quart.



Le Grand Purificateur du Sang

L'usage en est surtout recommandé
pendant le printemps et l'été.

Quand le sang est épais la circulation gênée, et
les humeurs du corps rendues malsaines par les
lourdes et grasses secretions des mois d'hiver.
Ce débris, inoffensif quoiqu'il puisse nettoyer
toutes les parties du système, et doit être em-
ployé tous les jours comme

Boisson de Régime.

par tous ceux qui sont malades, ou qui veulent
prévenir la maladie. C'est la seule prépara-
tion naturelle et simple pour la guérison durable
des cas les plus dangereux et les plus enra-
cés de Scrofules ou Mal de Foie, de plaies an-
ciennes, de Boutons, de Tumeurs, d'Abscess,
d'Ulécères, et de toutes sortes d'Eruptions Scabi-
euses. C'est aussi un remède sûr et infaillible
pour la Catarrhe, l'Impétigo, les Dartres,
la Teigne, le Scorbut, la Syphilis ou Mal
Vénétrien, les Tumeurs, les Affections Né-
vralgiques, la Débilité Nerveuse et Générale
du Système, la perte de l'Appétit, la Langueur,
les Etourdissements, et toutes les Affections du
Système, les Fièvres intermittentes, les Fièvres Bi-
lieuses, les Frissons, la Fièvre lente, et la Jaun-
sse

Caranté la plus puissante et la plus pur
Préparation de
VÉRITABLE SALSEPAREILLE DE
HONDURAS
qui soit mise en vente.

C'est le meilleur, et, en réalité, le seul remède
sûr et infaillible pour la guérison de toutes
les maladies résultant d'un état vicié ou im-
pur du sang, ou de l'usage excessif du Mercure.

Les maladies peuvent demeurer assurées qu'il
n'y a pas la moindre parcelle de substance MINÉ-
RALE MERCURELLE, ou autre substance
venéreuse dans ce remède. Il est parfaite-
ment inoffensif, et peut être administré aux
personnes qui sont arrivées au dernier degré
d'affaiblissement et de maladie, et aux enfants
les plus jeunes, sans leur faire le moindre mal.

On trouve des indications détaillées sur la
manière de prendre ce précieux remède au-
tour de chaque bouteille.

DE VINS & BOLTON, HENRY, SIMPSON &
Co., Montréal, agents pour le Canada et en
vente chez tous les pharmaciens accrédités.
Sorel 1 Mai 1867.

Royal Insurance Company.

Capital.....£ 2,000,000 stg

Is one of the largest companies in the world
as ever been distinguished for the promptitude
and liberality of its settlements.

Live-pood and London ana Globe
Fire and Life Insurance Company

CAPITAL.....£2,000,000strg

The undersigned is prepared to effect Insu-
rance at either of the above company at a
Low Rate as is taken by any first class com-
pany.

JAMES MORGAN,
Sorel 17 Mai 1863

G. I. BARTHE,

SYNDIC OFFICIEL.

SOREL P. Q.

M. BARTHE, recevra des cessions des
Faillites résidant, dans n'importe quel Dis-
trict d' la Province de Québec.
Sorel le 29 Déc. 1868.

Presse A Vendre BRASSERIE

L'établissement de La Gazette de Sorel,
devant faire l'acquisition d'une presse à va-
peur, offre en vente une presse à bras, ma-
nufacture de Hoe, garantie en bon ordre,
et pouvant imprimer 38x24 format de la
Minerve. Elle est neuve et c'est une des
meilleures presses à bras qui soit sortie de la
manufacture en renom de Hoe & Cie.

Pour les conditions
S'adresser à
J. CHENEVERT,
Imprimeur.
Sorel, 3 Février 1869.—jno.

Le plus grand Assortiment de
REFRIGERATEURS,

avec ventilation combinée avec le
charbon de bois comme désinfec-
tant.

MEILLEUR & Cie.,
526, Rue Craig

BARATTES AMÉLIORÉES ou
MOULINS A FAIRE LE BEUR-
RE, de différente grandeur.

MEILLEUR & Cie.,
526, Rue Craig.

A VENDRE.

UNE belle maison en briques toute bien
finie, avec hangar et autres dépendances,
située au centre du Village de St. Antoine
de La Baie du Fevre—conditions faciles.
S'adresser à M. DUGUAY sur les lieux
ou au soussigné à Sorel.

D. Z. GAULTIER,
Avocat.
80 Janvier 1869.—jno.

L. N. D. D'ARCY,
NOTAIRE.

Et Agent d'affaires,
ST. ZEPHIRIN DE COURVAL.

Argent à prêter!

Argent à prêter au Bureau de la
Société Permanente de Construction
de St. François du Lac, à des condi-
tions très-faciles, en fournissant de
bonnes garanties hypothécaires.
S'adresser à

V. GLADU, Notaire.
Sec. Trés. de la Société
St. François du Lac, 18 Août 1868.—jno

F. GREENE.

PLOMBEUR

ET
POSUR DE TUYAUX

AU GAZ ET A VAPEUR

54, RUE ST. JEAN,
Du côté droit de la Grande Rue
St. Jacques à la Rue Notre-Dame.

MONTREAL.

Appareils améliorés pour réchauf-
fer l'eau et les demeures, brûlant un
quart moins de combustible que
tout autre appareil.

Sorel, 16 Décembre 1868.—1an

J. B. L. PRECOURST
ET
L. P. P. CARDIN,

NOTAIRES.
RUE PHIPPS—SOREL.

On trouvera constamment à leur bureau

ARGENT A PRETER,
SUR BILLETS PROMISSOIRES,

BLIGATIONS, TRANSPORTS DE CREAN-
CE, ETC., ETC.

A vendre ou à acheter
Aux meilleures conditions possibles

Or, Argent monnayé, Billets de
Banque, Chèques, Greenbacks, Let-
tres de change sur New-York ou
ailleurs.

Ces MM., comme par le passé,
prendront tous ordres pour vente
d'immeubles, collection de comptes,
ventes, loyers, etc., etc.

L. P. P. CARDIN est agent pour
Sorel, et les environs, de l'Assurance
Anglaise ayant nom Queen Fire and
Life Assurance Company, dont le ca-
pital est de deux millions sterling.

Sorel, 9 Janvier 1869 — 1an

DE
SOREL.

On trouvera constamment à la Brasse-
rie de Sorel,

maintenant la propriété des soussignés
sous le nom de "C. LaBelle & Cie",
une grande quantité de bière et de
porter de première qualité, en tonnes,
ou en barils de 60-30-20-15-10-5 gal-
lons, et en bouteilles, ainsi que toutes
espèces de sirops, tels que sirop de ci-
tron, gingembre, etc., etc., bière de
gingembre, cidre, etc., etc.

Tout ordre de la campagne ou d'ai-
leurs adressé à nos agents, ci-après
nommés, seront promptement servis.

Les familles de la Ville de Sorel, ma-
gasins, Bateaux à vapeur, Hôtels, etc.,
etc., seront servis à domicile suivant
leurs désirs.

La vente de la bière et autres effets
de l'établissement sera faite pour ar-
gent comptant, excepté que d'autres
arrangements soient pris avec les pro-
priétaires.

MM. L. G. Authier et L. Chênevert
agissent comme nos agents, ci-après
nommés, pour la vente de la bière ou achats de grains:
réception d'ordres pour envois, col-
lection de comptes et autres affaires
concernant l'établissement.

J. B. L. PRECOURST
C. LABELLE.

Sorel, 2 Septembre 1868.—1an.

W. LUNAN
BOULANGER

CONFISEUR ET EPICIER
EN GROS ET EN DETAIL
RUE DU ROI, SOREL.

SOUVENEZ-VOUS DE
MAGASIN ACHALANDE
Sorel 22 janvier 1862 — 12 avril 59.

MODE D'AUTOMNE,
Pour 1869.

Enseigne Place
du Marche
MOUTON
Noir, Sorel.

A. BOUCHER,
PARFUMIER

Sorel 13 Aout 1862.

AVIS.

Abonnez-vous à "La Gazette de
Sorel", publiée deux fois par semaine
et à meilleur marché que tous les au-
tres journaux bi-hebdomadaires du Ca-
nada payables d'avance \$2 seulement,
sinon \$2.50.

La Gazette de Sorel

Journal Bi-Hebdomadaire, publié
le MERCREDI ET SAMEDI de chaque
semaine.

TAUX DE L'ABONNEMENT

Pour douze mois, si payé en
s'abonnant..... \$2.00
Pour six mois, do do 1.00
CEUX QUI NE PAYENT PAS D'AVANCE

12 mois..... \$2.50
6 mois..... 1.25

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés
d'en donner avis en refusant la GAZETTE
à leur bureau de Poste à l'expiration de leur
abonnement. Il sera aussi nécessaire d'acquiescer
les arrérages s'il y en a.

Toutes correspondances, etc., doivent être
adressées au Rédacteur, affranchies et munies
d'une signature responsable.

Toutes correspondances d'une nature per-
sonnelle, seront considérées comme annoncées
et chargées à tant la ligne.

Tarif des Annonces.

Les annonces sont taxées sur type BRE
VIER.

La 1re insertion, par ligne..... \$9
Les insertions subséquentes par lignes..
Une annonce d'une colonne avec
condition, pour l'année..... \$50
Une annonce d'une colonne avec
condition, pour 6 mois..... 30
Une annonce d'une colonne avec
condition, pour 3 mois..... 18.

Adresse d'affaire de 3 à 5 lignes
par an..... 4.
Toute annonce sans condition, sera insérée
jusqu'à contre-ordre, — à 2 cts. et 2 cts.—la li-
gne. Et tout ordre pour discontinuer une an-
nonce doit être fait par écrit.

On accordera aux pratiques une diminution
libérale.

G. I. BARTHE,
Propriétaire.

Sorel, 18 août 1867